

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

Communauté de Communes de Pévèle Carembault (CCPC)

- Pévèle Carembault, Hôtel de Ville, Place du Bicentenaire, 59710 PONT-A-MARCQ
- représentée par Jean-Luc DETAVERNIER, dûment habilité à cet effet et ci-après désigné par la « CCPC »,

et

Le cd2e (Création Développement Eco-Entreprises)

- Base du 11/19, rue de Bourgogne à 62 750 Loos-en-Gohelle,
- représentée par Monsieur Victor FERREIRA, en sa qualité de directeur, dûment habilité à cet effet et désignée ci-après par le « cd2e »,

Préambule

La Pévèle Carembault porte une stratégie Rev3 visant à créer un démonstrateur de l'économie circulaire sur son territoire. Cette opération de démonstration s'incarne dans le projet Pévèle Circulaire composé de 4 axes :

1) *La Passerelle*, bâtiment démonstrateur de l'économie circulaire. Bâtiment biosourcé certifié Cradle to Cradle et E+C- au niveau E3C2. Ce bâtiment servira de support à la formation d'entreprises tant durant la construction que lors de son exploitation. Doté d'une muséographie, il sera ouvert à des visites pour vulgariser la plus-value concrète de la démarche REV3 pour des entreprises et doit inspirer les générations futures d'entrepreneurs. La Passerelle abritera une pépinière d'entreprises, des espaces de coworking, un fab lab (un lieu où les jeunes entrepreneurs pourront trouver toutes sortes d'outils et de machines, pilotés par ordinateur, mis à leur disposition pour réaliser leurs objets.) et des ateliers de production. Soit un lieu dédié au développement économique au cœur des 38 communes afin d'accueillir les entrepreneurs du secteur tertiaire.

2) *Circular Interiors*, ce projet particulièrement innovant étudie le lien entre économie circulaire et qualité de vie au travail dans le cadre de design d'agencement de bureau. En croisant les apports de spécialistes de la qualité de vie au travail, du recyclage, de la filière agencement, de designers, d'utilisateurs ce projet vise à positionner l'usage (la qualité de vie au travail) au cœur de la démarche d'écoconception. Grâce à ce processus, des agencements de bureaux conçus dans une logique d'économie circulaire seront présentés dans le bâtiment Passerelle donnant à comprendre d'une manière originale la plus-value économique de l'économie circulaire. Grâce à l'intérêt généré par

C.C.P.C.
Enregistrement N°
415.6
29 OCT. 2018

Pour traitement :

Pour réponse :

Pour Info :

cette approche nouvelle, le projet dépasse le cadre régional puisqu'il mobilise l'ensemble de la filière de l'agencement de bureau au niveau national. L'ambition du territoire est de promouvoir cette opération à grande échelle notamment au travers de l'opération Métropole Européenne de Lille, Capitale Mondiale du Design 2020 ;

3) Le *Boost des entreprises* est le programme qui vise à créer l'écosystème complet d'accompagnement des entreprises du territoire vers REV3 à chaque stade de leur évolution et selon la maturité de leur projet en lien avec la troisième révolution industrielle. Dans le futur, les accompagnements prendront place dans le bâtiment *la Passerelle*, faisant de ce lieu un espace de démonstration de l'économie circulaire et un incubateur d'entreprises REV3. L'objectif de ce programme est de faire basculer le tissu économique de la Pévèle Carembault vers REV3 que ce soit au niveau des modèles économiques des entreprises (projets relevant de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, de l'économie circulaire, etc.), que dans des relations interentreprises plus poussées (écologie industrielle). En accompagnant 100 entreprises soit 2,5% du tissu économique local et en sensibilisant 400 entreprises soit 10% des entreprises, le pari est de réussir la massification des pratiques REV3 sur le territoire et d'en tirer un avantage différenciant pour les entreprises locales ;

4) *Pévèle Parc*, parc d'activité Rev3 dont le bâtiment *la Passerelle* sera la figure de proue. Echange d'énergie entre bâtiments, réseau de chaleur, utilisation des espaces verts comme support à une agriculture alternative, mutualisations interentreprises, seront les bases de ce futur parc d'activité vitrine du territoire. La vocation de ce parc d'activité modèle sera principalement tertiaire pour permettre de repenser le lien villes campagnes. Son modèle économique est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, au-delà du programme Pévèle Circulaire, figure de proue de la dynamique REV3 en Pévèle Carembault, le territoire s'engage actuellement sur une stratégie PCAET qui vise à démultiplier les initiatives s'inscrivant dans la démarche REV3 (compétence énergie, collecte hippomobile, développement des mobilités électriques / covoiturage, politique zéro déchet, etc.)

La Pévèle Carembault s'engage pour devenir un territoire exemplaire et démonstrateur de la dynamique REV3.

La Communauté de Communes de Pévèle Carembault

Le territoire de la Communauté de Communes de Pévèle Carembault (CCPC) se compose de 38 communes et se situe au carrefour entre Lille, Valenciennes, Douai et Tournai. La CCPC est un établissement public de coopération intercommunale en fiscalité propre qui a été mis en fonctionnement le 1er janvier 2014.

Forte des actions menées depuis 2012 et les projets ambitieux qu'elle porte, la Pévèle Carembault a été reconnue comme Territoire Démonstrateur REV3 par le Conseil Régional des Hauts de France en 2018.

Le cd2e

Le cd2e, quant à lui, est un acteur majeur de la Troisième Révolution Industrielle en Haut-de-France, et héberge des équipes d'excellence consacrées aux questions de l'économie circulaire (y inclus l'Analyse en Cycle de Vie et l'éco conception), les énergies renouvelables et la construction durable.

Fort de ses contacts à l'international, le cd2e dispose aussi d'une expérience, d'ampleur européenne, grâce aux projets INTERREG qu'il mène, notamment sur l'économie circulaire (par exemple avec le projet CircE) et également sur l'efficacité énergétique (avec le projet BISEPS).

Le cd2e est également un moteur de formation dans la région, autour des enjeux de l'éco-construction/ éco-rénovation, des ENR décentralisées et de l'économie circulaire, grâce à la présence de ses trois démonstrateurs (REHAFUTUR, LUMIWATT et le « Théâtre de l'éco-construction »).

La convention

Dans ce contexte, la présente convention cadre vise à renforcer la collaboration entre la Communauté de Communes Pévèle Carembault et le cd2e afin de favoriser l'affirmation de la Pévèle Carembault comme un territoire démonstrateur REV3 et de l'accompagner dans la concrétisation de ses projets.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention cadre a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Communauté de Communes de Pévèle Carembault et le cd2e. Les parties décident ainsi de collaborer en vue de répondre aux besoins précédemment évoqués. Le signataire de la convention devient membre du cd2e pour la durée précisée dans l'article 3 (ci-dessous).

Article 2 : Engagements et actions de la Communauté de Communes de Pévèle Carembault et le cd2e

En application de la présente convention cadre, la Communauté de Communes Pévèle Carembault et le cd2e s'engagent à développer conjointement des actions concrètes concernant les objets mentionnés précédemment, à savoir:

1. Production d'une revue critique de l'Analyse du Cycle de Vie du bâtiment de la Passerelle afin d'objectiver la performance environnementale du bâtiment et permettre de répondre aux exigences des financements européens ;
2. Relais des différents cahiers des charges permettant la réalisation de la Passerelle et du projet Circular Interiors / ameublement circulaire auprès des professionnels notamment dans la filière paille et bois ;
3. Aide au choix des solutions d'agencement pour l'agencement circulaire de la Passerelle dans le cadre du projet Circular Interiors ;
4. Communication autour des différentes dimensions du programme Pévèle Circulaire notamment : la Passerelle et Circular Interiors. Plus particulièrement, le Cd2e aidera la Pévèle Carembault à être visible lors des événements régionaux, nationaux et européens que le Cd2e organise / auquel il participe.
5. Aide à la décision sur les différents volets de la définition de Pévèle Parc, parc d'activité REV3 notamment sur l'appréhension de l'enjeu des énergies renouvelables.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention vise à couvrir la durée de réalisation du programme Pévèle Circulaire, notamment l'achèvement des projets Passerelle et Circular Interiors avec une échéance au plus tard au 31 décembre 2020.

Les parties conviennent de se rencontrer un mois avant son échéance, afin d'étudier la possibilité de conclure une nouvelle convention, destinée à renouveler leur partenariat.

Chacune des parties peut résilier la présente convention sans justification, en cours d'exécution, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs actions (par exemple des formations) seraient en cours d'exécution ou programmée(s), au jour de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception, la résiliation prendra effet à l'expiration de ces actions.

Article 4 : Adhésion au cd2e

Afin de mettre en œuvre cette convention, il est proposé à la Communauté de Communes de Pévèle Carembault d'adhérer à l'association cd2e sous forme d'une adhésion « premium » pour un prix de 12 500 euros HT voire 15 000 euros TTC.

Article 5: Suivi du partenariat

Trois points annuels seront organisés entre la Communauté de Communes de Pévèle Carembault et le cd2e afin de préparer la réalisation d'actions ou pour faire le bilan sur les actions conduites.

Concernant les actions pouvant être envisagées, la Communauté de Communes de Pévèle Carembault et le cd2e définissent conjointement le temps et les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs souhaités. Ces détails seront fixés dans des fiches spécifiques qui seront à signer par les deux parties.

La promotion des résultats réalisés fera l'objet d'une communication dans les supports respectifs de la Communauté de Communes de Pévèle Carembault et du cd2e, sur leur site internet et dans leurs publications.

Pour les besoins du suivi de l'exécution de la présente convention, les parties désignent les interlocuteurs suivants :

- Pour la Communauté de Communes de Pévèle Carembault : Monsieur Sébastien DEVIERS
- Pour le cd2e : Monsieur Carlos PEREIRA

Article 6 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les deux parties.

Article 7: Confidentialité

Les parties s'engagent à ne pas reproduire directement ou indirectement - en totalité ou partiellement - modifier, adapter, traduire, représenter, diffuser, céder à un tiers, même à titre gratuit, des éléments de quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...) sans en avoir l'autorisation préalable et explicite.

Les parties s'engagent aussi réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, auxquels ils pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution du projet, y inclus cette convention cadre.

Article 8: Litiges

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention cadre fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties.

A défaut d'accord à l'issue d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiée par l'une des deux parties et précisant la difficulté en cause, chacune des parties peut saisir le tribunal compétent.

Fait en deux exemplaires originaux,

à Pont-à-Marcq, le 15 octobre 2018

à Loos-en-Gohelle, le

Pour la Communauté de Communes
Pèvele Carembault


Jean-Luc DETAVERNIER
Président


Pour le cd2e : Victor FERREIRA, DG


ACTEUR DE L'ÉCO-TRANSITION
www.cd2e.com
contact@cd2e.com
Siret 441606880300019 • Code APE 9499Z
Rue de Bourjoigne • Base du 11/19 • 62750 Loos-en-Gohelle
Tél. : +33 (0)3 2113 06 80 • Fax : +33 (0)3 2113 06

Envoyé en préfecture le 07/11/2018

Reçu en préfecture le 07/11/2018

Affiché le



ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_164_1-DE

Fiche annexe 1

Relayer cahier des charges « ameublement circulaire » et appel à paille

Objectif :

- Diffuser largement le cahier des charges afin d'obtenir le plus de réponses pertinentes d'entreprises à l'échelle européenne (le cahier des charges sera rédigé en français et en anglais).

Réalisation :

- Début 2019 : relais des 4 cahiers des charges dans les réseaux cd2e-[avniR] et via des structures relais (ex : FCBA, éco-mobilier, pôle éco-conception, etc.).
- Début 2019 : parallèlement, le CD2E diffusera l'appel à paille pour La Passerelle.

Point important :

- L'ameublement de La Passerelle servira de vitrine à ces entreprises pionnières.

Résultats :

- Au moins trois entreprises européennes répondent
- Au moins trois fournisseurs paille répondent

Fiche annexe 2

Revue critique de l'ACV de la passerelle

Objectif :

- Objectiver l'intérêt environnemental de la passerelle pour une communication pertinente.
- Réalisation de la revue critique de l'ACV réalisée par le bureau d'étude prestataire.

Réalisation :

- Début/mi 2019 ; après réception de l'ACV.

Résultats :

- Cette revue critique permettra au territoire Pévèle-Carembault de communiquer efficacement sur le label E3C2.

Fiche annexe 3

Aide au choix des concepteurs des « ameublements circulaires »

Objectif :

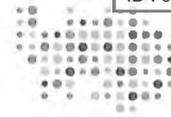
- Adaptation de la grille de critères du concours écoconception pour objectiver les choix de conception/réalisation de l'ameublement circulaire.
- Eventuellement, une aide à la réalisation sera proposée via la participation à des ateliers mixant expertises en économie circulaire, design, bien-être, etc. ou bien la mise en place d'une « hot-line » pour accompagner les répondants dans leur démarche d'écoconception.

Réalisation :

- L'analyse des dossiers se fera au 1^{er} semestre 2019.

Résultats :

- Objectiver l'intérêt environnemental des candidats retenus pour « l'ameublement circulaire » et accompagner les entreprises dans leur démarche.



Fiche annexe 4

Communication autour du projet

Objectif :

- Faire connaître la démarche auprès d'entreprises régionales et être reconnu à l'échelle européenne (en tant que territoire Pevèle ou partie prenant d'une dynamique plus large de type REV3, Lille Design ou autre).

Réalisation :

- Tout au long de l'année 2018, 2019 et 2020

Résultats :

- Le CD2E aidera le territoire Pevèle-Carembault à faire connaître son projet aux échelles régionales et européennes via la participation du territoire à des événements tels que :
 - o Les congrès [avniR] 2018 et 2019 dans les ateliers bâtiment et/ou ameublement
 - o Le forum du passif 2018
 - o La journée paille 2018
 - o etc.
- Un article sera notamment rédigé par le CD2E sur le projet et intégré au site web CD2E.
- Perspectives : lien avec Lille Design, lien avec CERDD pour organisation d'un DD tour, etc.

Fiche annexe 5

Energies renouvelables

Objectif :

- Aider à trouver les meilleures solutions technologiques et les meilleurs modèles économiques pour favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.

Réalisation :

- 2^{ème} semestre 2018 et 2019

Résultats :

- Recommandation pour les technologies les plus adaptés par rapport aux besoins du projet Pévèle Parc.
- Liste de modèles économiques qui permettent d'avoir un retour raisonnable sur l'investissement dans les énergies renouvelables.
- Accompagnement à la mise en œuvre du modèle économique retenu.

Envoyé en préfecture le 07/11/2018

Reçu en préfecture le 07/11/2018

Affiché le



ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_164_1-DE